DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Modification de la Base Adresse Locale (BAL)

Délibération N°PLV 25-09-51

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 13 septembre 2025. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

20 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	~~Mme MAYEKO Gina~~ ***procuration donnée à M. HUBERT Jean-Marie***	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épse VALA Franciane
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
~~Mme MARCUS épse GALPIN France Lise~~ ***donnée procuration à Mme ROQUES Yvelise***	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. THOMET Olivier
~~Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique~~	~~M. ARTHEIN Victor~~	~~Mme INAMO Tania~~
~~M. EDWIGE Charly~~	~~Mme MALBOROUGT Reinette~~	~~M. TOLA Michel~~
~~Mme MEKEL Alexina~~	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

9 élus étaient absents excusés :

Mme MAYEKO Gina	Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique
M. ARTHEIN Victor	Mme INAMO Tania	M. EDWIGE Charly
Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel	Mme MEKEL Alexina

2 élus étaient représentés :

→ Mme MAYEKO Gina représentée par M. HUBERT Jean-Marie
→ Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise représentée par Mme ROQUES Yvelise

M. Bernard CERCI donne lecture du rapport du Maire et explique que :

La mise en œuvre du marché de réalisation des panneaux de rue, a permis de mettre en évidence des corrections à porter sur les appellations de certaines voies. C'est ainsi qu'il convient de mettre à jour la Base Adresse Locale comme suit :

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250919-25-09-51-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Zone II – Ligne n° 6 du tableau actuel :

Nbre	Début	Lieu	N°	Dénomination	Localisation	Observations
6	Résidence Amarante	Résidence amarante	39	Impasse de la Hâte	Lalanne	Commune

A modifier comme suit :

Nbre	Début	Fin	N°	Dénomination	Localisation	Observations
6	Résidence Amarante	Résidence Amarante	39	Impasse de la Prairie	Lalanne	Commune

Zone II - Ligne n° 5 du tableau actuel :

Zone	Nom de la Voie	Début	Fin
Bourg Nord	Rue Efil Maurice	Zac de Rodrigue Restaurant Joséline	Zac de Rodrigue Restaurant Joséline

A modifier comme suit :

Zone	Nom de la Voie	Début	Fin
Bourg Nord	Rue Maurice EFIL	Maison CONOIR Gilles Rue Bastareaud – Parcelle AR 1184	Maison BORDEE Daniel - Rue Bastareaud Parcelle AR 1186

Ainsi,

Vu La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 21 février 2022 (loi « 3DS ») ;

Vu le Décret no 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres construction ;

Vu la délibération n° PLV 97-03-23 du 25 mars 1997, portant dénomination de voies communales ;

Vu la délibération n° PLV 23-09-62 en date du 15 septembre 2023portant Dénomination des voies en vue de la création de la Base Adresse Locale ;

Vu la délibération n° PLV 23-12-79b en date du 08 décembre 2023 portant Validation de la Base Adresse Locale

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents.

DECIDE :

- **Article unique** : De modifier la Base Adresse Locale de Port-Louis comme suit :
    - Zone II - Ligne n° 5 du tableau actuel :

Zone	Nom de la Voie	Début	Fin
Bourg Nord	Rue Maurice EFIL	Maison CONOIR Gilles Rue Bastareaud – Parcelle AR 1184	Maison BORDEE Daniel - Rue Bastareaud Parcelle AR 1186

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250919-25-09-51-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

- Zone II – Ligne n° 6 du tableau :

Nbre	Début	Fin	N°	Dénomination	Localisation	Observations
6	Résidence Amarante	Résidence Amarante	39	Impasse de la Prairie	Lalanne	Commune

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 19 septembre 2025

Le Maire,

COMMUNE DE PORT-LOUIS GUADELOUPE

Jean-Marie HUBERT

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250919-25-09-51-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025